

Province de Québec  
Circonscription de Richelieu  
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 17 janvier 2022 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin  
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu  
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent  
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel  
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg  
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs  
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes  
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2022-01-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis avec l'ajout des sujets suivants :

- 8.1 Réorganisation du travail au Service de protection et d'intervention d'urgence et nomination d'un directeur adjoint;
- 8.2 Versement d'une subvention – Festival littéraire 2022 « Octobre le mois des mots ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-002

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et des séances extraordinaires des 13 et 20 décembre 2021

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et des séances extraordinaires des 13 et 20 décembre 2021 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-003

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 12 janvier 2022,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 16 décembre 2021 au 12 janvier 2022 totalisant 2 236 758,92 \$ et apparaissant à la liste en date du 12 janvier 2022 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-004

Liste des transferts budgétaires de plus de 25 000 \$

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 13 janvier 2022 soumis par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, relativement à la liste des transferts budgétaires de plus de 25 000 \$ pour le quatrième trimestre de 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le conseil approuve ces transferts budgétaires, et ce, conformément à l'article 9.4 du Règlement no 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir » de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-005

Octroi de contrat - acquisition et livraison d'une surfaceuse à glace électrique

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 5 janvier 2022 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'acquisition et la livraison d'une surfaceuse à glace électrique pour les besoins du Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 175 220,75 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Benoît Guèvremont :

QUE le contrat pour l'achat et la livraison d'une surfaceuse à glace électrique 2022, de marque Engo, modèle Ice Wolf Smart, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Engo Vente d'équipements inc., pour la somme de 152 934 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202201-03, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution no 2021-07-423 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2022 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-006

Octroi de contrat - acquisition et livraison d'une souffleuse à neige amovible de type deux phases avec contrôle sans fil

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 5 janvier 2022 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'acquisition et la livraison d'une souffleuse à neige amovible de type deux phases avec contrôle sans fil pour les besoins du Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 195 457,50 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le contrat pour l'achat et la livraison d'une souffleuse à neige amovible de type deux phases avec contrôle sans fil 2021, de marque Vohl, modèle VL-200, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vohl inc., pour la somme de 163 442,71 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202201-01, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution no 2021-07-423 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2022 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-007

Octroi de contrat - acquisition et livraison de trois véhicules multisegments avec ensemble de type « police »

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 5 janvier 2022 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'acquisition et la livraison de trois véhicules multisegments avec ensemble de type « police » pour les besoins du Service de protection et d'intervention d'urgence,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 231 099,75 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le contrat pour l'achat et la livraison de trois véhicules multisegments avec ensemble de type « police », de marque Ford, modèle Police Interceptor utilitaire 2022, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jacques Olivier Ford inc., pour la somme de 170 130,81 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202201-04, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution no 2021-07-423 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2022 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-008

Octroi de contrat - services professionnels pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique (PFT), de plans et devis ainsi que la surveillance - réalisation d'un complexe aquatique

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 5 janvier 2022 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'obtention de services professionnels pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique (PFT), de plans et devis ainsi que la surveillance pour la réalisation d'un complexe aquatique,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le contrat pour les services professionnels pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique (PFT), de plans et devis ainsi que la surveillance pour la réalisation d'un complexe aquatique soit accordé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final après évaluation, soit le consortium Lemay CO inc. et Riopel + Associés, architectes inc., pour la somme de 2 989 350 \$, toutes taxes comprises, répartie de la façon suivante :

- Volet 1 : Complexe aquatique : 2 563 065,24 \$, toutes taxes comprises;
- Volet 2 - Place des loisirs : 426 284,76 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202110-92, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-009

Autorisation d'une provision - services professionnels pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique (PFT), de plans et devis ainsi que la surveillance - réalisation d'un complexe aquatique

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, a adopté la résolution no 2022-01-008 afin d'accorder un contrat pour l'obtention de services professionnels pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique (PFT), de plans et devis ainsi que la surveillance pour la réalisation d'un complexe aquatique, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final après évaluation, soit le consortium Lemay CO inc. et Riopel + Associés, architectes inc., pour la somme de 2 989 350 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QU'une provision de 298 935 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 3 288 285 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat, répartie de la façon suivante :

- Volet 1 - Complexe aquatique : 256 306,52 \$, toutes taxes comprises;
- Volet 2 - Place des loisirs : 42 628,48 \$, toutes taxes comprises,

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-010

Autorisation de paiement - réclamation pour coûts supplémentaires - opérations de déneigement saisons 2018 à 2021 - Gersol Construction inc.

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 10 janvier 2022 soumis par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, relativement à une réclamation de Gersol Construction inc. pour des coûts supplémentaires liés aux opérations de déneigement pour les saisons 2018 à 2021,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT que les parties sont parvenues à une entente,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise le versement de la somme de 100 000 \$, taxes non comprises, à Gersol Construction inc., à titre de règlement final et global relatif à des coûts supplémentaires assumés par cette dernière lors des opérations de déneigement pour les saisons 2018 à 2021,

QUE le greffier ou la greffière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, la transaction et quittance à intervenir entre Gersol Construction inc. et la Ville de Sorel-Tracy,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-011

(Abrogée et remplacée  
par réso. 2022-02-083  
adoptée le 21 février 2022)

Renouvellement du contrat de service avec la firme PG Solutions - entretien des logiciels et progiciels de gestion municipale pour l'année 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat annuel de service d'entretien des logiciels et progiciels de gestion municipale pour l'année 2022,

CONSIDÉRANT que l'entretien de ces logiciels et progiciels peut être fait exclusivement par la firme PG Solutions,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 alinéa 6a) de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), il est permis aux municipalités de renouveler leur contrat de gré à gré sans obligation de sollicitation de marché « pour un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants »,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 janvier 2022 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le contrat d'entretien des logiciels et progiciels de gestion municipale soit renouvelé pour une période d'un an débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022 avec la firme PG Solutions, au coût de 193 966,29 \$, toutes taxes comprises,

QUE le chef de division – technologies de l'information soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-012 Renouvellement du contrat no 201901-06 avec la firme Beauregard Environnement ltée - service de nettoyage de puisards pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019, adoptait la résolution no 2019-03-134 afin d'octroyer un contrat à la firme Beauregard Environnement ltée, pour un service de nettoyage de puisards pour les années 2019 à 2021, au coût de 69 174 \$ taxes non comprises, soit un montant maximal annuel de 23 058 \$, taxes non comprises,

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservée le droit de se prévaloir d'une clause de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année chacune,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 7 janvier 2022 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le contrat octroyé à Beauregard Environnement ltée pour les services de nettoyage de puisards soit renouvelé pour l'année 2022, au coût de 28 042,40 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 201901-06, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-013 Approbation du budget 2022 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel et paiement de la quote-part 2022

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil reçoive copie et approuve le budget 2022 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel,

QUE le conseil autorise le versement de la quote-part de la Ville de Sorel-Tracy pour l'année 2022 au montant de 119 429 \$,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-014 Adhésion 2022 à la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc.

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc., relativement à l'adhésion à cet organisme,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 1 034,78 \$, toutes taxes comprises, pour l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy à la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. pour l'année 2022,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-015

Adhésion 2022 au réseau Les Arts et la Ville

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2022,

QUE le conseil autorise le paiement de la cotisation au coût annuel de 513,34 \$,

QUE le conseil nomme Mme Julie Gauthier-Lafond, régisseuse au développement culturel du Service des loisirs, à titre de représentante de la Ville,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**M. Olivier Picard, conseiller du district no 1 - Bourgchemin, et M. Patrick Péloquin, conseiller du district no 7 - Des Patriotes, mentionnent qu'ils ont un intérêt pécuniaire particulier puisqu'ils sont à l'emploi du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, qu'ils s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter sur le prochain sujet.**

2022-01-016

Assistance financière - École secondaire Bernard-Gariépy - Expo-sciences locale - édition 2021-2022

CONSIDÉRANT que l'École secondaire Bernard-Gariépy organisera les 1er et 2 février 2022 l'Expo-sciences locale - édition 2021-2022,

CONSIDÉRANT que cette activité permet de reconnaître publiquement tout le travail des jeunes scientifiques qui se sont démarqués tant dans leur école que dans leur communauté,

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 10 décembre 2021 transmise par M. Georges-Luc Martel, enseignant en sciences et membre du comité de l'Expo-sciences locale de l'École secondaire Bernard-Gariépy, demandant à la Ville une participation financière pour la tenue de cet événement,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise le versement d'une assistance financière de 500 \$ à l'École secondaire Bernard-Gariépy pour la réalisation de cette activité,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-017

Abolition du poste de technicien(ne) contrôle qualité et ouverture d'un poste d'agent de liaison - satisfaction à la clientèle au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le poste de technicien(ne) contrôle qualité est vacant depuis le 5 novembre 2021,

CONSIDÉRANT que dans les circonstances et après analyse des besoins, il est opportun de procéder à une réorganisation du travail dans ce service,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 12 janvier 2022 soumis à ce sujet par Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil autorise l'abolition du poste de technicien(ne) contrôle qualité à

compter du 17 janvier 2022,

QUE le conseil autorise l'ouverture d'un poste d'agent de liaison – satisfaction à la clientèle permanent à temps complet au Service des travaux publics, avec un horaire de travail de 40 heures par semaine, se situant à la classe 7 du plan de classification des emplois cols blancs, et ce, à compter du 17 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-018

Autorisation de signature – annulation de servitudes restrictives de construction – lots 4 289 166 et 4 289 167

CONSIDÉRANT que le lot 4 289 166 constituant l'immeuble du 216 et 218, rue Sheppard, et le lot 4 289 167 constituant l'immeuble du 212 et 214, rue Sheppard, sont affectés de deux servitudes restrictives de construction publiées les 18 novembre 1955 et 18 octobre 1962 respectivement sous les numéros 100 464 et 115 140 et que le fonds dominant constitué d'une partie de la rue Sheppard appartient à la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus lieu pour la Ville de maintenir ces servitudes,

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 6 janvier 2022 transmise par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Comeau, notaire, relativement à ce sujet,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, un acte d'annulation des servitudes restrictives de construction publiées les 18 novembre 1955 et 18 octobre 1962 respectivement sous les numéros 100 464 et 115 140 contre les lots 4 289 166 et 4 289 167 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, en faveur du lot 4 292 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, constituant une partie de la rue Sheppard étant la propriété de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-019

Engagement de la Ville de Sorel-Tracy - cession d'un droit de passage au Parc régional des Grèves – lot 3 467 816 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy est actuellement propriétaire du lot 3 467 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

CONSIDÉRANT que ce lot sera stratégiquement utilisé par le Parc régional des Grèves afin d'y aménager des espaces améliorant l'offre de service,

CONSIDÉRANT que le Parc régional des Grèves et la Ville de Sorel-Tracy se sont entendus afin que la Ville concède au Parc régional des Grèves des droits de passage sur ce lot afin de permettre l'aménagement de sentier au bénéfice des usagers du Parc régional,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, adoptait la résolution no 2021-09-533 afin de confirmer que la Ville de Sorel-Tracy entendait céder la gestion des lots 3 467 741 et 3 467 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, au Parc régional des Grèves et lui conférer, pour une durée minimale de 5 ans, les droits de passage nécessaires afin de permettre la pratique de diverses activités de plein air,

CONSIDÉRANT que ces lots sont contigus au lot 3 467 816,

CONSIDÉRANT que l'exploitation de l'ensemble de ces lots deviendra un atout majeur pour assurer une interconnectivité de l'ensemble du parc,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à céder la gestion du lot 3 467 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, au Parc régional des Grèves et à lui conférer, pour une durée minimale de 5 ans, les droits de passage nécessaires afin de permettre la pratique de diverses activités de plein air,

QUE pour se faire, la Ville de Sorel-Tracy garantisse au Parc régional des Grèves la cession de droits de passage nécessaires à ses activités pour une durée minimale de 5 ans,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-020

Autorisation pour l'exploitation d'un camion de cuisine de rue ou d'une cantine mobile par Gestion Mireault-Laliberté inc. au Parc nautique de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que Gestion Mireault-Laliberté inc., locataire d'une partie du bâtiment constituant la capitainerie de la Marina de Saurel situé au 155, chemin Sainte-Anne, faisant partie du Parc nautique de Sorel-Tracy, désire exploiter un camion de cuisine de rue ou une cantine mobile sur le terrain adjacent audit bâtiment afin d'augmenter son offre de repas prêts à emporter,

CONSIDÉRANT la correspondance du 27 octobre 2021 transmise à cet effet par Mme Jessica Mireault, présidente de Gestion Mireault-Laliberté inc.,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que Gestion Mireault-Laliberté inc. soit autorisée à exploiter un camion de cuisine de rue ou une cantine mobile pour l'année 2022 sur le terrain adjacent au bâtiment constituant la capitainerie de la Marina de Saurel situé au 155, chemin Sainte-Anne, faisant partie du Parc nautique de Sorel-Tracy, et plus précisément à l'emplacement désigné au plan annexé aux présentes, le tout en conformité avec le Règlement n°2331 « Concernant les camions de cuisine et la vente ambulante de produits alimentaires glacés ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-021

Implantation d'une zone de stationnement interdit sur la rue Élizabeth à l'intersection de la rue Limoges

CONSIDÉRANT que pour faciliter le déneigement d'une portion du trottoir de la rue Élizabeth, à l'intersection de la rue Limoges, il y aurait lieu d'implanter une zone interdisant le stationnement sur rue,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise l'implantation d'une zone de stationnement interdit sur rue, pour la période du 15 novembre au 15 avril, sur la rue Élizabeth, côté ouest, de la rue Limoges jusqu'au terrain du 150, rue Élizabeth.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-022

Nomination de membres citoyens au comité du patrimoine

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2017, adoptait le Règlement no 2375 « Concernant le comité du patrimoine » dans lequel il définissait sa composition,

CONSIDÉRANT que le mandat des membres citoyens des sièges 3 et 4 du comité du patrimoine prenait fin le 31 décembre 2021,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de nommer deux nouveaux membres citoyens à ces sièges,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que Mme Louise Pelletier et M. David Légaré soient nommés respectivement aux sièges 3 et 4 du comité du patrimoine pour les deux prochaines années, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-023

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2500 « Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie et autorisant, à ces fins, un emprunt de 3 000 000 \$ »

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de règlement no 2500 « Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie et autorisant, à ces fins, un emprunt de 3 000 000 \$ » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2022-01-024

Réorganisation du travail au Service de protection et d'intervention d'urgence et nomination d'un directeur adjoint

CONSIDÉRANT que la Direction générale et la direction du Service de protection et d'intervention d'urgence, en collaboration avec le Service des ressources humaines, ont travaillé à une réorganisation du service dans l'objectif d'optimiser le Service de protection et d'intervention d'urgence, des ressources humaines le composant et de la méthodologie de travail permettant de mieux répondre aux besoins de la population en matière de sécurité civile et de mesures d'urgence,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 15 décembre 2021 soumis à ce sujet par Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le conseil :

- entérine la structure organisationnelle proposée par le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence;
- autorise l'abolition du poste de chef de division – gestion et analyse du risque no 500-107 au Service de protection et d'intervention d'urgence, et ce, en date du 17 janvier 2022;
- autorise l'ouverture d'un poste cadre permanent à temps complet de directeur adjoint au Service de protection et d'intervention d'urgence, ainsi que la nomination de M. Roger Lamanque à ce poste, à compter du 17 janvier 2022;

QUE le salaire de M. Roger Lamanque soit fixé selon les recommandations contenues au rapport de Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-025

Versement d'une subvention – Festival littéraire 2022 « Octobre le mois des mots »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au bureau du greffier le 15 janvier 2022 par le président du conseil d'administration « Octobre le mois des mots » afin de soutenir la réalisation du festival littéraire 2022 « Octobre le mois des mots »,

CONSIDÉRANT que la Ville soutient annuellement cet événement,

CONSIDÉRANT qu'une aide financière à cet organisme est déjà prévue au budget 2022 de la Ville,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil autorise le versement d'une contribution financière de 15 000 \$ au Festival 2022 « Octobre le mois des mots »,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.  
Les membres du conseil prennent connaissance des questions reçues via courriel à [info@ville.sorel-tracy.qc.ca](mailto:info@ville.sorel-tracy.qc.ca)

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

---

René Chevalier, greffier

---

Serge Péloquin, maire